



SYNDICAT CGT
du CONSEIL DEPARTEMENTAL
11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX1
Permanence tous les mardis après midi
et tous les jeudis toute la journée
☎ 05.44.00.11.95 -Fax 05.44.00.14.55
cgt@haute-vienne.fr blog: cgt-cd87.fr

LOI TRAVAIL : ATTENTION DANGER !

La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels dite « Loi travail » du 8 août 2016 a été promulguée le 9 août 2016. La censure du Conseil Constitutionnel n'a concerné que des points mineurs laissant ainsi le champ libre à des questions prioritaires de constitutionnalité.

Cette Loi qui compte 123 articles et qui nécessite 127 décrets dont la publication va s'étaler de septembre 2016 à la fin du 1er trimestre 2017 constitue un véritable danger. Il faut l'abroger !

- Les organisations syndicales exclues de la construction du code du travail !
- La liberté d'opinion et de conviction bafouée au mépris de notre constitution et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen !
- La primauté de l'accord d'entreprise répétée à chaque page du code du travail !
- Le mépris de la démocratie : les accords majoritaires contournés par une consultation sans quorum !
- Temps de travail : jusqu'à 60 heures possible par semaine et 12 heures par jour !
- Forfait jour ouvert à tous avec jusqu'à 235 jours de travail par an !
- Réduction du temps de repos quotidien !
- Réduction des congés pour événements familiaux réduits !
- Licenciements facilités au simple motif de la préservation de l'emploi !
- Critères du licenciement économique élargis !



NE NOUS MEPRENONS PAS, CETTE LOI, A LA PREMIERE OCCASION, SERA TRANSPPOSEE A LA FONCTION PUBLIQUE.

L'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, est **un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut de la Fonction publique et en justifiant de nouvelles.**

Il est donc de l'intérêt premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de **faire front commun** contre cette attaque portée par le gouvernement pour servir les intérêts du patronat et des marchés boursiers.

Nous ne laissons plus faire!

Il est urgent de mettre fin à ces attaques en règle contre l'ensemble du monde du travail. Avec cette loi le gouvernement met à terre le Code du travail!

L'imposition d'un tel principe est une nouvelle arme aux mains des ennemis du Statut de la Fonction publique pour mettre en cause notre cadre national de garanties collectives et renforcer les pouvoirs de nos employeurs locaux.

Plus que jamais il devient urgent de se solidariser pour créer un vrai rapport de force. Cela passe aussi par le syndicalisme. Alors agissons, rejoignez nous au syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental.

« Qui n'agit, consent »

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age : Fonction :

Service :

Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT du Conseil Départemental**
11 rue François Chénieux CS 83122
87031 LIMOGES Cedex 1

Secrétariat : 05 44 00 11 95 Fax : 05 44 00 14 55 E-mail : cgt@haute-vienne.fr

Le 15 septembre, par la mobilisation de tous les salariés, de tous âges et de toutes catégories, construisons le rapport de forces qui va remplacer le SOCIAL au cœur du débat public.

RENDEZ VOUS CARREFOUR TOURNY LE 15 septembre 2016 A 10H30 POUR NOUS FAIRE ENTENDRE

VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE NE DEPOSER QU'UNE OU DEUX HEURES DE GREVE OU PLUS POUR VOUS RENDRE A LA MANIFESTATION. IL NE VOUS SERA RETENU QU'UN 240^{ème} DU SALAIRE POUR UNE HEURE, DEUX 120^{ème} POUR 2 HEURES ET AINSI DE SUITE.